

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

CONSEIL DE DIRECTION 84^{ème} session Rome, 18-20 avril 2005

Unidroit 2005 C.D. (84) 3 Original: anglais

Janvier 2005

Point n° 3 de l'ordre du jour: Nomination des premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction

(note préparée par le Secrétariat d'UNIDROIT)

Sommaire Premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction

Action demandée Voir paragraphe 2

Documents connexes Aucun

- Depuis 1977, le Conseil de Direction est appelé lors de chaque session annuelle à élire un premier et un deuxième Vice-Présidents qui, conformément à l'article 11 du Règlement intérieur de l'Institut, sont en fonction jusqu'à la session suivante. Actuellement, le poste de premier Vice-Président est occupé par le doyen du Conseil (la doyenneté étant en fonction de la présence ininterrompue au Conseil) et celui de deuxième Vice-Président par l'un des membres du Conseil les plus anciens. Depuis 1994, le poste du deuxième Vice-Président a été pourvu selon un critère de rotation géographique.
- Le Conseil de Direction sera appelé lors de sa 84^{ème} session à nommer, conformément à la pratique indiquée ci-dessus, les premier et deuxième Vice-Présidents qui rempliront leurs fonctions jusqu'à sa 85^{ème} session.

[Documents 84^{ème} session Conseil de Direction (2005): Page principale]